

DOSSIER DE DEMANDE VALIDATION D'ACQUIS (*)*(décret du 23 août 1985)***EN VUE DE L'ACCÈS À DIFFÉRENTS NIVEAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****PRINCIPALES CONDITIONS A REMPLIR (Article 3 du décret 85-906 du 23/08/1985)**

- pour les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense : "avoir interrompu ses études initiales depuis au moins deux ans et avoir 20 ans au moins à la date de reprise des études".
- pour les étudiants qui ont abandonné une formation universitaire sans avoir validé leur année d'études et désirent la reprendre : "avoir interrompu ses études depuis plus de trois ans".

Les autres candidats ne sont pas concernés par ces conditions**N°ÉTUDIANT :***(si vous avez été étudiant à l'Université de Bourgogne)***N° National ou INE ou BEA :****NOM :****Prénom :****NOM usuel (marital) :****Nationalité :****Date de naissance :****Adresse :****N° portable et (ou) Tél. :****E-mail :****Situation familiale :****Nombre d'enfants à charge :****Situation :** étudiant activité salariée recherche emploi autre**SOLLICITE L'ACCÈS À LA FORMATION*****Préciser l'année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la discipline***

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont sincères et véritables.

Fait à, Le
(date et signature)

1 - VALIDATION DES ÉTUDES

“Peuvent donner lieu à validation : toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction.”

A - VOS ACQUIS SCOLAIRES ET (OU) UNIVERSITAIRES

Détail des années d'études effectuées et, éventuellement, diplômes obtenus (joignez les documents nécessaires : programmes, diplômes, attestations de stage, rapports...) :

Année	ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ (Libellé exact et adresse)	Diplôme ou Examen préparé	Résultats obtenus	
			Succès	Échec

B - VOS ACQUIS DE FORMATION

Décrivez, sur papier libre éventuellement, à partir des différentes formations suivies (études, stages, séminaires...), les apprentissages réalisés.

2 - VALIDATION DES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

“Peut donner lieu à validation : l'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage.”

C - VOS ACQUIS PROFESSIONNELS

- Décrivez chronologiquement vos différentes expériences professionnelles
- Précisez les compétences exercées et les apprentissages réalisés
- Indiquez le niveau de responsabilité et joignez les documents justificatifs (attestation d'employeur, appréciation du chef de service, etc.)

Cette rubrique peut être développée sur une, ou plus, feuille(s) complémentaire(s) jointe(s) au dossier.

3 - VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS

“Peuvent donner lieu à validation : les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.”

Décrivez sur papier libre les connaissances correspondant à votre projet et les conditions dans lesquelles elles ont été acquises :

- démarche autodidacte
- responsabilités familiales, associatives, activités bénévoles, sportives, culturelles, productions et réalisations personnelles, expérience sociale, ...
- enquêtes, brevets, ...
- connaissances linguistiques, etc.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

INSTRUCTION DU DOSSIER

Membres de la commission pédagogique (Nom, qualité)

Le

M (me).....

M (me).....

M (me).....

M (me).....

Signatures des membres

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

ACCORD

Remise à niveau

Complément de formation

Dispense d'enseignement

(à préciser)

Date :

(Nom et signature du Responsable)

REFUS MOTIVÉ

Autre(s) orientation(s) ou filières(s) conseillées(s)

Date :

(Nom et signature du Responsable)

Autorisation d'inscription en :

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Date :

Le Président de l'Université de Bourgogne

Alain BONNIN

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Document manuscrit dans lequel vous préciserez :
 - Votre projet universitaire et professionnel et expliquerez les raisons qui vous ont fait demander cette validation d'acquis,
 - Ce qui, dans vos études antérieures, votre expérience professionnelle, ou vos acquis personnels, vous prépare selon vous à suivre les études envisagées,
- Programmes détaillés des études, volumes horaires, relevés des notes produits à l'appui de la demande de validation des acquis de formation,
- Justificatifs des activités professionnelles (attestations d'employeurs).
- Une enveloppe timbrée (format 220 mm x 110 mm) portant l'adresse du candidat.



Date limite de dépôt du dossier

REMARQUES IMPORTANTES

- L'examen du présent dossier ne pourra se faire que s'il est déposé dans les délais fixés.
Renseignez-vous en conséquence auprès du service où vous avez retiré le dossier.
- La liste des pièces demandées n'est pas limitative et le candidat peut compléter sa demande par tous documents susceptibles d'éclairer l'établissement sur la nature et le niveau de ses connaissances, ses acquis et ses apprentissages.
- *La dispense accordée pour l'accès à un niveau de l'enseignement supérieur n'est valable que pour l'année universitaire indiquée sur la décision.*
- *En cas d'échec total ou partiel aux examens de cette année universitaire, le renouvellement de la dispense doit être demandé.*

L'INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE ENREGISTRÉE QUE LORSQUE LA DEMANDE AURA ÉTÉ ACCORDÉE